

Nancy, le 17/02/2020

Mesdames, Messieurs,

Le 31 décembre 2019, l'OMS (organisation mondiale de la santé) a été informée par les autorités chinoises de l'émergence d'un nouveau virus à l'origine de cas d'infections pulmonaires dans la ville de Wuhan, région de Hubei.

En France, au 13 février 2020, on dénombre 11 cas confirmés de patients atteints par ce virus et pris en charge. La stratégie nationale est de limiter la propagation du coronavirus dénommé Covid-2019 sur le territoire, en assurant la recherche active et la prise en charge précoce des cas et de leurs contacts.

Dans ce contexte, nous vous prions de trouver ci-dessous quelques éléments relatifs à la situation sanitaire en France qui peuvent vous être utiles ainsi qu'à vos services.

En application des instructions nationales, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Santé Publique France, les SAMU et les services d'inféctiologie des établissements de santé de référence du Grand Est (CHRU de Nancy et HUS de Strasbourg) ont pris les dispositions permettant de repérer au plus tôt, les cas suspects et de prendre en charge les patients qui présenteraient les symptômes du Covid-2019.

Tout professionnel de santé prenant en charge un patient suspecté d'infection par le Covid-2019 doit prendre immédiatement contact avec le Samu-Centre 15, après avoir isolé le patient et s'être soi-même protégé.

Un risque de contamination limité

D'après les informations disponibles à ce jour, le nouveau coronavirus (COVID-19) se transmet par voie aérienne (toux, postillons, etc.) dans le cadre d'un contact rapproché et prolongé. Le virus peut survivre quelques heures dans l'environnement (voire quelques jours dans des conditions spécifiques, en milieu humide). Toutefois, pour les autres coronavirus connus, aucune infection à la suite d'un contact avec un objet contaminé n'a été rapportée.

Pour les agents en poste dans les aéroports, ports et gares (PAF, douanes, bagagistes, personnels en charge du nettoyage et de l'entretien, personnels d'accueil, et d'information, etc.), aucune mesure spécifique ne s'impose. Le risque pour le personnel est limité, puisque seul un contact rapproché et prolongé avec des personnes infectées par le COVID-19 pourrait les contaminer.

Vous trouverez en pièce jointe le flyer « COVID 19 - Personnels ports aéroports gares » qui donne des précisions sur la conduite à tenir.

Les mesures individuelles à prendre en cas de retour d'une zone de circulation du Virus

Vous trouverez en pièce jointe le flyer « Retour Zone Circulation Virus » qui explique la nécessité de s'auto surveiller et les recommandations à suivre, pour soi-même et les personnes contacts (famille, amis,...). En cas d'apparition de symptômes, il faut impérativement contacter le 15 et s'isoler.

Une plateforme téléphonique d'information au public (**numéro vert 0800 130 000**) est opérationnelle depuis le 1^{er} Février 2020.

Vous trouverez également, sur le site de l'ARS Grand Est, plusieurs documents et liens, ainsi que les principaux éléments de l'organisation de la réponse mis en œuvre.

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/coronavirus-actualite-et-conduite-tenir-4>

Le Directeur Général,

Christophe Lannelongue